

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

DELIBERATION N° 7 : Convention chômage avec le CDG17 – avenant

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 24 mars 2025

Etaient présents : 13 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Jean-François MOREAU, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Sarah KLINGLER, M. Fabrice MICHELET, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que le CDG79 a conventionné avec le CDG17 pour le traitement des dossiers chômage des agents des collectivités du département.

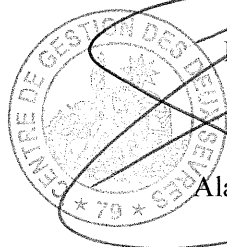
Le CDG17 a modifié, pour 2025, ses tarifs pour le conseil juridique, passant de 15 € les 30 minutes à 95€ de l'heure. La prestation restera facturée en temps réel : si le conseil juridique a une durée de 25 minutes, il sera alors facturé 39,58€, soit $25/60 \times 95€$. Il est donc nécessaire de modifier par avenant la convention initiale afin de prendre en compte cette nouvelle tarification.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'avenant à la convention chômage prenant en compte la nouvelle tarification telle que proposée par le CDG17 pour le conseil juridique ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à ce dossier,

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain DECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **- 3 AVR. 2025**

Accusé réception le : **- 3 AVR. 2025**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **- 4 AVR. 2025**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **- 4 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

